

on pourrait connaître sa façon de penser et celle d'autres députés?

**M. Greene:** En ce qui concerne les façons de procéder pour en arriver là, j'exprime humblement l'avis qu'un projet de loi d'initiative parlementaire ne représente pas la solution finale en cette matière. L'honorable député n'est pas sans savoir que le rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé, qui doit englober tout ce domaine, nous sera bientôt soumis; nous osons croire qu'il apportera une solution à ce malheureux problème.

De tous les côtés de la Chambre et dans tous les partis, nous sommes engagés, de façon générale, à appliquer les principes de l'État-providence. De vastes programmes de bien-être social sont acceptés par tous les partis; cependant, dans les secteurs restreints qui ne représentent pas la masse, dans des secteurs comme ceux des malades mentaux, des alcooliques et des toxicomanes, nous savons que nous ne recueillerons pas un grand nombre de votes en apportant des mesures de soulagement. L'alcoolisme, la toxicomanie et la déficience mentale ne frappent pas la vaste majorité des gens, mais j'estime que si nous adhérons sincèrement aux principes du bien-être social et de meilleures conditions de vie pour tous, nous devrions commencer par nous occuper de ceux qui sont le moins capables de se défendre.

Pour nous, hommes politiques, ils constituent peut-être le groupe qui nous intéresse le moins, parce qu'ils ne sont guère populaires politiquement parlant, ils ne disposent pas de grandes tranches de votes et, je le répète, la majorité de la population ne nous saura aucun gré, politiquement, d'avoir aidé ces gens-là.

Quant au problème que posent les arriérés mentaux, et en particulier les enfants, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ne sauraient être très fiers de ce qu'ils ont fait dans un pays supposément éclairé et évolué. Lorsque le rapport de la commission royale sera présenté et étudié à la Chambre, j'espère que l'honorable député qui a proposé le présent bill et les autres qui ont appuyé ses opinions approuveront le genre de remède qui soulagera les problèmes des enfants arriérés.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'heure réservée à l'examen des mesures d'initiative parlementaire est expirée. Vu qu'il est six heures, je quitte le fauteuil.

(La séance suspendue à six heures est reprise à huit heures.)

[M. Brewin.]

## Reprise de la séance

### LE BUDGET

#### EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances)** propose:

Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Monsieur l'Orateur, cet après-midi le premier ministre (M. Pearson), le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et d'autres honorables représentants ont parlé de Jack Garland pour dire à quel point il allait nous manquer à tous. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit cet après-midi au sujet du sentiment de vide et de tristesse que je ressens, comme tous les honorables députés. Immanquablement des rapports très étroits se nouent entre les ministres des Finances et du Revenu national. Pour ma part, je serai toujours reconnaissant à Jack Garland de ses conseils, de son bon sens, de son entraînement et de son appui. Il a assisté aux nombreuses réunions qui ont précédé la préparation du budget que je suis sur le point d'exposer. Il y a pris une très grande part comme à tous les domaines auxquels il s'est trouvé mêlé ou associé. C'était un homme sensé, calme, que tous respectaient. Jack Garland était l'ami de chacun.

Tous les députés se réjouiront sans doute de l'amélioration de la situation économique du Canada et de l'optimisme avec lequel nous pouvons envisager l'avenir immédiat. Le chômage est encore trop élevé, et, dans les provinces atlantiques et l'est de la province de Québec, il est bien trop considérable. Mais, partout ailleurs, il a baissé par rapport aux dernières années. Le déficit au compte courant de la balance des paiements avec les autres pays est encore trop important, mais il est plus faible que jamais depuis 1954. Les perspectives pour l'année en cours sont bonnes, excellentes même pour la plupart de nos régions. L'emploi, la production et le revenu devraient être sensiblement plus élevés que l'année dernière pour l'ensemble du pays.

Bon nombre de changements dans les programmes fiscaux et économiques s'imposaient dans les circonstances auxquelles nous avons dû faire face au printemps dernier. Il a fallu agir vite sur plusieurs fronts. Il est naturel que certaines propositions d'alors aient été contestées. (*Exclamations*)

**M. Horner (Acadia):** Quel euphémisme!

**L'hon. M. Gordon:** Toutefois, il est maintenant évident que les principales modifications de principe proposées au printemps et en été derniers ont été fructueuses et qu'elles

continueront à donner de bons résultats dans les mois et les années à venir.

**Des voix:** Bravo!

**M. Bell:** A qui?

**L'hon. M. Gordon:** Ces mesures ont contribué à l'accroissement de l'activité économique et à la régression du chômage. Il faudrait les maintenir, et c'est ce que nous ferons.

La prime à la construction des habitations en hiver a eu des résultats si manifestes qu'il a même fallu imposer une limite au nombre des maisons devant être financées ainsi, afin d'éviter la congestion des marchés le printemps prochain. Le taux accéléré des allocations du coût en capital, s'est révélé une mesure d'encouragement puissante, ayant entraîné des dépenses plus considérables de construction et d'équipement industriels. Les mesures introduites pour stimuler l'industrie automobile ont déjà porté fruit. La nouvelle politique se traduira à l'avenir, au Canada, par des placements accrus, une production plus considérable et des emplois plus nombreux. Le programme élargi d'aide à la construction des écoles professionnelles est rapidement mis en oeuvre.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Gordon:** Je me réjouis de voir que la Chambre est unanime sur certains points.

D'autres programmes, dont nous avons reconnu que l'utilité dans la pratique prendrait quelque temps à se révéler, commencent à s'implanter. Je pense aux efforts qu'a faits pour encourager nos industries de fabrication secondaire le nouveau ministère de l'Industrie; aux stimulants économiques dans les secteurs à expansion lente; au travail qu'on accomplira, aux nouveaux emplois créés grâce aux fonds mis à la disposition des intéressés par l'Office du développement et des prêts municipaux et l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Tous ces programmes, je le répète, ont démontré leur utilité. Il faut maintenant consolider nos gains et concevoir des projets qui favoriseront une expansion constante.

Avant de passer en revue l'état de notre économie et les perspectives d'avenir, je rappellerai certains principaux objectifs dans le domaine économique du gouvernement, qui ont, sans nul doute, l'appui général:

Notre premier objectif, ce sera d'accroître le chômage... (*Exclamations*)

**M. Mandziuk:** L'interprète a dû se tromper!

**L'hon. M. Gordon:** Monsieur l'Orateur, je me sens un peu comme le secrétaire l'État aux Affaires extérieures (M. Martin) lorsqu'il lui arrive de désigner autrement le chef de

l'opposition (M. Diefenbaker). Comme j'essayais de le dire, notre premier objectif est un niveau élevé d'emplois, (le plus élevé que nous puissions espérer créer et maintenir); nous voulons de bons emplois, permettant une production efficace. A cette fin, il faut non seulement créer des emplois, mais avoir des hommes et des femmes capables de les remplir.

Notre deuxième objectif, qui se rattache au premier, est l'établissement d'un niveau élevé d'expansion économique, le plus élevé que nous puissions atteindre au cours d'une longue période. Il encouragera l'emploi et relèvera les normes de vie, mais il exigera par ailleurs de la prévoyance et de l'habileté dans la direction économique des secteurs publics et privés.

Troisièmement, nous voulons acquérir tous les avantages qu'entraîne l'expansion des échanges internationaux, tant dans le domaine des exportations que des importations. Dans cette perspective, nous souhaitons arriver à un meilleur équilibre dans nos transactions au chapitre du compte courant avec d'autres pays. La persistance des déficits dans notre balance des paiements au compte courant rend plus difficile l'établissement d'un niveau élevé d'emploi, et nous rend vulnérables aux modifications dans le volume des capitaux disponibles.

Quatrièmement, nous voulons maintenir, d'une façon générale, la stabilité de nos prix et la valeur de notre devise, nécessaires pour stabiliser notre avancement et protéger l'épargne.

Notre programme et nos mesures budgétaires, ainsi que d'autres mesures ayant trait à nos affaires économiques, devraient être conçus et envisagés en fonction de ces objectifs. Il faudrait y ajouter un autre élément, de nature à la fois économique et politique dans le sens le plus vaste du terme. Nous autres, Canadiens, comprenons qu'il est impossible de vivre dans l'isolement; nous faisons partie d'un monde interdépendant; nous sommes membres de la plus grande alliance que l'histoire ait jamais connue en temps de paix; nous vivons dans une des économies les plus ouvertes et les moins limitées du monde; nos revenus proviennent, en grande partie, de nos échanges avec l'étranger; et nous bénéficions des placements étrangers dans une mesure probablement beaucoup plus grande que n'importe quelle autre nation. Nous reconnaissons les avantages et les obligations de nos rapports avec l'extérieur. Mais nous croyons que nous pouvons, que nous devons combiner ces rapports, avec une participation complète des Canadiens à l'administration et à la direction des divers éléments de notre vie nationale.

## SITUATION ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES

Nous pouvons avec beaucoup de satisfaction jeter un coup d'œil rétrospectif sur les progrès économiques de l'année 1963 et du début de 1964. Quantité de nouveaux records ont été établis—dans l'emploi et le commerce, dans l'agriculture et l'industrie. Un plus grand nombre d'hommes et de femmes occupent des emplois; leur salaire net est plus élevé; plus rares sont ceux qui ne réussissent pas à trouver l'emploi qu'ils cherchent; et le nombre de jeunes gens subissant une formation qui leur permettra d'acquérir la compétence requise de nos jours augmente régulièrement.

L'an dernier, nous avons fondé nos prévisions budgétaires à l'égard des recettes de l'État sur l'hypothèse d'après laquelle la production et les dépenses globales du Canada—notre produit national brut—seraient en 1963, moyennant une récolte normale et des prix raisonnablement stables, d'environ 5 p. 100 supérieures à ce qu'elles avaient été l'année précédente. Je suis fort aise de dire que nos conjectures au sujet des prix se sont révélées exactes. Nos récoltes ont dépassé de beaucoup toutes les attentes. Dans d'autres secteurs, l'activité économique a été plus intense que nous n'avions prévu. Par conséquent, en 1963, l'accroissement du produit global a touché non pas 5 p. 100 mais environ 6 p. 100.

L'an dernier, non seulement nous avons obtenu une récolte de blé record, soit plus de 720 millions de boisseaux...

**M. Clancy:** Appelez-vous cela un sommet?

**L'hon. M. Gordon:** Jusqu'à maintenant, mais nos ventes outre-mer ont aussi atteint un niveau sans précédent. De vastes quantités de céréales s'acheminent vers les ports océaniques.

Dans le domaine des prix et des coûts de revient, le degré de stabilité que nous avons établi est plus considérable que celui qu'a pu atteindre n'importe lequel de nos concurrents outre-mer, et il est à peu près le même que celui des États-Unis.

**Une voix:** La même chose que l'an dernier.

**L'hon. M. Gordon:** On trouvera des détails dans le Livre blanc, aux pages 39 à 41. Il vaut la peine de noter que, pour le dernier mois à l'égard duquel nous disposons de chiffres de comparaison (décembre), notre indice du prix à la consommation accuse exactement le même mouvement, relativement à l'année précédente (1.7 p. 100), que l'indice des États-Unis. L'accroissement pour la Grande-Bretagne au cours des douze derniers mois est de 1.9 p. 100, pour la France, de 5.7 p. 100, et pour le Japon, de 4.9 p. 100.

Grâce au degré de stabilité que nous avons maintenu, une forte partie de l'industrie canadienne peut maintenant soutenir la concurrence de l'industrie des autres pays. Manifestement, nous devons nous efforcer de garder nos prix de revient à un niveau peu élevé et d'accroître notre productivité.

Notre situation favorable en matière de concurrence s'est répercutée sur nos exportations de denrées qui en 1963 ont monté de 11 p. 100 par rapport à l'année précédente, tandis que nos importations n'ont augmenté que de 6 p. 100. En conséquence, nous avons eu, au compte des marchandises, une balance favorable de 484 millions de dollars, soit le chiffre le plus élevé depuis 1952. La hausse sensible de nos exportations de produits manufacturés a été particulièrement encourageante.

Au compte du tourisme, après avoir, depuis plus d'une décennie, éprouvé des déficits, nous avons, en 1963, réalisé un excédent de 13 millions de dollars. D'autre part, nous avons eu, à l'égard des intérêts et des dividendes, une balance défavorable qui s'est élevée à 614 millions de dollars, continuation du mouvement à la hausse des années de l'après-guerre.

Par suite de ces changements et d'autres, notre déficit au compte courant des transactions avec les pays étrangers, lequel s'établissait en 1962 à 848 millions de dollars, s'est trouvé réduit de plus d'un tiers et a touché en 1963 le niveau de 521 millions.

Le revenu des particuliers s'est accru constamment au cours de l'an dernier; les dépenses et les épargnes d'ordre privé ont les unes et les autres augmenté. Les Canadiens ont préféré acheter davantage de marchandises canadiennes; nombre d'industries canadiennes, grâce à l'amélioration de leur position concurrentielle, ont augmenté leur part du marché canadien. Les Canadiens ont d'ailleurs décidé d'épargner davantage une proportion légèrement supérieure de leurs revenus, comparativement au passé, et ils ont ainsi été en mesure de jouer un rôle un peu plus important dans le financement de l'expansion au Canada.

La production industrielle et la production manufacturière ont toutes deux augmenté en 1963 de 5.6 p. 100 par rapport à 1962. L'expansion des placements de l'entreprise privée dans les usines et le matériel s'est également bien maintenue.

La stabilité générale des prix que j'ai mentionnée s'est accompagnée d'une stabilité financière générale. Dans d'autres périodes d'expansion économique générale, nous avons été témoins d'un durcissement des taux d'intérêt, conséquence normale d'une concurrence accrue pour l'obtention de fonds, parmi les emprunteurs. La chose ne s'est pas produite

l'an dernier. Les taux d'intérêt, à la fin de 1963 et au début de l'année présente, se trouvaient à peu près aux mêmes niveaux que l'année précédente, certains étaient un peu plus élevés, d'autres un peu plus bas. L'écart entre les taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis s'est rétréci de façon appréciable, en particulier pour les émissions à courte échéance. L'accroissement des disponibilités monétaires qu'avait contrecarré la crise financière de juin 1962, a repris; au cours de 1963, la totalité des disponibilités monétaires a augmenté de 9 p. 100; au cours de la période des deux années 1962 et 1963, l'augmentation globale a été légèrement inférieure à l'accroissement de 14 p. 100 du produit national brut.

Bien que l'activité économique, et en même temps le nombre des emplois vacants, aient augmenté en 1963, le nombre des personnes en quête d'une situation a aussi augmenté. Cependant, l'augmentation du nombre des emplois a dépassé l'accroissement du nombre des chercheurs d'emploi. D'un niveau moyen de 5.9 p. 100 pour l'année précédente, et de 7.2 p. 100 pour l'année 1961, la moyenne du chômage en 1963 est descendue à 5.5 p. 100.

Quoi qu'il en soit, la réduction de la moyenne du chômage au cours de l'année ne dit pas tout. Même si l'activité économique a été intense durant toute l'année 1963, elle a été encore plus forte au cours des derniers mois. Pour la première fois depuis 1957, comme la Chambre le sait, nous avons dernièrement enfoncé la barrière de chômage de 5 p. 100, rajustée pour tenir compte des fluctuations saisonnières. Au moment où nous abordons l'année 1964, l'élan économique est même plus accentué qu'il ne l'a été durant toute l'année 1963.

Cet état de choses ne doit pas suffire à nous contenter. Bien que réduit, notre déficit international de 1963 n'en dépassait pas moins le demi-milliard de dollars. Un taux de chômage de 5 p. 100 ne marque qu'un progrès relatif par rapport au passé. Il faudra faire mieux dans les mois et les années à venir.

Pour cela, il faudra reconnaître que la nature de notre problème du chômage se transforme. Les moyennes globales, à l'échelle nationale, dissimulent des écarts importants, d'une région à l'autre du Canada. Au début de cette année, compte tenu des variations saisonnières, le chômage au Canada était à peine inférieur à 5 p. 100. En Colombie-Britannique, par contre, d'après nos estimations les meilleures et les plus récentes, et toujours corrigées d'après les variations saisonnières, c'est à peine s'il excédait 4 p. 100. Dans les Prairies, il s'établissait autour de 2 p. 100. En Ontario, il était tombé à près de 3 p. 100, mais au Québec, où l'effectif ouvrier s'était accru de façon tout à fait exceptionnelle, il

semblait être de 6 p. 100 environ. Quant à la région atlantique, même si la proportion avait diminué, elle s'établissait encore, semble-t-il, à 8 p. 100.

Les écarts marqués entre ces chiffres ainsi que les perspectives de l'année courante laissent supposer que les assauts de grande envergure contre le chômage perdent désormais de leur utilité. De plus en plus, par conséquent, nos programmes et nos politiques sont conçus en vue de répondre aux besoins particuliers de telle ou telle région du pays ou de certains groupes de Canadiens qui font face à des difficultés et à des problèmes qui leur sont propres.

Les prévisions, publiées la semaine dernière, des mises de fonds pour 1964, indiquent que les hommes d'affaires, les propriétaires de maisons et les gouvernements se proposent d'investir beaucoup plus cette année que l'an dernier. Il va sans dire que la crainte de voir les investissements déperir à cause des modifications fiscales annoncées il y a un an ne s'est pas réalisée. Il est rassurant de constater que l'augmentation la plus forte au chapitre des investissements se produira vraisemblablement dans la province où, en termes absolus, le nombre des chômeurs est le plus élevé en ce moment, c'est-à-dire dans la province de Québec.

En ce qui concerne la balance des paiements, il faut reconnaître la nature du problème qui se pose. Les ventes extraordinaires de céréales que nous avons conclues avec la Russie et d'autres pays ont grandement contribué à améliorer notre position au chapitre des comptes courants, tandis que certaines de nos politiques visant à encourager une amélioration plus durable commencent à donner des résultats. Toutefois, nous ne pouvons supposer que les ventes de céréales se maintiendront indéfiniment aux niveaux actuels. Il faut donc poursuivre nos efforts visant à renforcer notre balance des paiements par des mesures à long terme.

Au chapitre des capitaux de notre balance des paiements, nous avons constaté deux années de suite combien nous étions vulnérables aux changements soudains dans l'entrée de fonds. En juillet dernier, l'annonce que les États-Unis proposaient d'adopter une loi sur l'égalisation des intérêts a provoqué une crise très prononcée dans nos marchés de change et de capitaux, parce que nous avons absolument besoin de fortes entrées de capitaux pour payer nos comptes aux États-Unis et que personne ne l'ignorait. La situation s'est améliorée grâce à la proposition visant à exempter les nouvelles émissions canadiennes. Toutefois, les incertitudes que crée cette taxe tant que le Congrès en est saisi ont mis un frein aux emprunts

canadiens aux États-Unis. Il est encore difficile de prévoir quelles répercussions aura cette taxe en définitive sur les mouvements de capitaux entre les États-Unis et le Canada.

Malgré ces avertissements, un examen attentif de nos perspectives économiques ici et à l'étranger nous laisse optimistes. Il y a tout lieu de prévoir qu'en 1964 la croissance générale de l'économie se maintiendra et que se répéteront les progrès satisfaisants de l'année qui vient de se terminer.

Par contre, il est évident que nous ne pouvons pas espérer une récolte aussi extraordinaire que celle de l'an dernier. Pour établir les prévisions des recettes et des dépenses, nous avons supposé une récolte normale et une augmentation du produit national brut, à l'exclusion de la production agricole, d'environ six et un tiers pour cent. Compte tenu de la production agricole et de la production non agricole, nous prévoyons une expansion générale de cinq et demi pour cent.

#### POLITIQUE COMMERCIALE ET TARIFAIRE

Avant de passer des affaires économiques aux affaires fiscales, j'aimerais entretenir la Chambre pendant quelques instants de notre politique commerciale et tarifaire.

La conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'ouvrira à Genève la semaine prochaine, mettra en lumière les problèmes spéciaux de commerce et d'expansion des nations économiquement faibles. L'un des problèmes aigus de notre époque, c'est de trouver des moyens pratiques d'élever le niveau de vie de ces nations. J'aimerais assurer aux honorables députés que le Canada prendra une part active à cette conférence des Nations Unies. Nous nous efforcerons de trouver des méthodes efficaces pour améliorer les possibilités d'échanges commerciaux des pays économiquement faibles sans ébranler les industries établies des pays plus évolués. Ce ne sera évidemment pas facile. Depuis quelques années, le Canada a importé une grande quantité de produits venant de pays où les prix de revient sont peu élevés. Nous exhorterons les autres pays évolués à imiter cet exemple.

La Chambre sait déjà que les négociations Kennedy sur le commerce doivent s'amorcer d'ici quelques mois. On prévoit qu'elles seront aussi importantes que les autres négociations commerciales tenues sous les auspices du GATT depuis la fin de la guerre. On est convenu d'aborder ces négociations sur la base de réductions tarifaires linéaires consenties par les États-Unis et les groupements commerciaux européens, mais on ne s'est pas encore entendu sur des questions comme le niveau de la réduction tarifaire de base, le problème des échanges de produits agricoles et le problème des inégalités tarifaires entre

ces pays. Par conséquent, la portée et la nature de ces négociations restent à définir.

Évidemment, le Canada ne négociera pas en fonction de réductions tarifaires linéaires. Nos associés commerciaux ont admis qu'un tel régime ne conviendrait pas à un pays comme le Canada. Nous viserons plutôt à un échange de concessions de valeur comparable. Voici quels devraient être, à mon sens, les principes directeurs de notre participation.

Premièrement, le principe de la réciprocité. Entre les concessions accordées et les concessions obtenues, il doit y avoir un équilibre raisonnable déterminé en fonction des conséquences pratiques sur les échanges. En outre, il faut tenir compte de la mesure des redressements et des délais exigés pour adopter les réductions tarifaires en fonction des modifications touchant les ressources et la main-d'œuvre.

Une deuxième considération-clé est que le résultat de ces négociations doit contribuer à la croissance équilibrée de l'économie canadienne. Nous chercherons sûrement à élargir les débouchés pour nos exportations traditionnelles de matières premières et de denrées alimentaires. Toutefois, les négociations porteront surtout sur les produits manufacturés et nous ne devons jamais oublier que l'expansion d'industries secondaires efficaces s'impose pour assurer des occasions d'emploi suffisantes à la force ouvrière croissante du Canada. C'est pourquoi nous chercherons à obtenir à l'étranger des réductions tarifaires spéciales qui ouvriront de nouveaux marchés d'exportation aux produits de nos industries secondaires. Cela leur permettra de réaliser de meilleures économies de progression, qui sont si importantes dans la réduction des prix de revient.

Troisième considération d'importance, il doit y avoir un équilibre raisonnable entre les concessions consenties et celles qui sont obtenues pour les divers secteurs et les différentes régions de l'économie canadienne. Chacun des principaux secteurs de production devrait retirer des négociations certains avantages et faire son apport au succès de celles-ci. En général, il devrait en être de même des diverses régions.

Une quatrième considération a trait à l'état de notre balance des paiements. Pour être fructueuses, les négociations tarifaires devraient aider tous les pays participants à devenir plus efficaces et plus productifs. Mais il est bien évident qu'elles ne sauraient les aider à améliorer leur balance des paiements. Dans notre situation, marqué par des déficits élevés et répétés du compte courant, nous devons veiller tout particulièrement à ce que les négociations tarifaires n'aggravent pas le problème de notre balance des paiements.

Guidé par ces considérations, le Canada va jouer un rôle important dans les négociations Kennedy. Comme les députés le savent, un comité de négociations commerciales formé de fonctionnaires expérimentés a été constitué pour aider le gouvernement dans la conduite de ces négociations. Sous sa direction, on a fait le nécessaire pour recueillir les opinions des industriels canadiens et des autres intéressés, de sorte que nos préparatifs vont tenir compte des conseils et des renseignements les plus complets et les plus à jour.

#### LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Le gouvernement doit tenir compte à la fois de la situation économique et financière, ainsi que de la position et des exigences des gouvernements provinciaux, lorsqu'il dresse des plans concernant les dépenses et les impôts. Autrefois, au cours de l'histoire de notre pays, les gouvernements fédéral et provinciaux ont pu vaquer à leurs propres affaires sans s'occuper des autres, même si, parfois, il surgissait des différends au sujet des subventions constitutionnelles. Mais de nos jours, le public attend tellement des deux paliers de gouvernement que ceux-ci semblent souvent en concurrence. Pour surmonter cette difficulté, chacun doit maintenant tenir compte des exigences dont l'autre est l'objet. A certains moments, par le passé, les provinces ont reconnu que nous avions des besoins particuliers et urgents pour la guerre et la défense et pour des programmes importants de sécurité sociale. En ces derniers temps, le gouvernement fédéral a reconnu que les provinces ont des besoins urgents dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la voirie, et il a agi en conséquence. Les deux parties doivent reconnaître que les Canadiens ne peuvent se permettre de faire tout à la fois. Dans un régime fédéral comme le nôtre, il faut faire un effort pour établir des priorités, par voie de collaboration.

Cette reconnaissance, de notre part, des exigences des provinces ne doit pas être prise pour une renonciation aux responsabilités fédérales. Le Canada a besoin de gouvernements provinciaux solides et d'un gouvernement fédéral puissant. Le gouvernement du Canada doit demeurer vigoureux et dynamique, tant dans son domaine de compétence réel que dans le domaine financier. Ainsi l'a voulu la constitution, et c'est encore plus nécessaire de nos jours.

Le Parlement va être invité à apporter à nos lois les modifications nécessaires pour mettre en œuvre la nouvelle formule de péréquation pour 1964-1965, dont la conférence avec les provinces a été saisie en novembre, et pour donner suite à l'engagement

pris par le gouvernement à l'égard d'une participation plus large des provinces aux droits de succession.

La réunion de printemps de la conférence, qui commencera le 31 mars, étudiera, entre autres choses, les programmes à frais partagés et leur rapport avec nos accords fiscaux. Le premier ministre a exposé notre attitude générale dans sa déclaration de novembre dernier. Il reste à voir comment elle pourrait être mise en œuvre dans les cas particuliers. Si les provinces le désirent, nous sommes disposés à leur confier l'entière responsabilité de certains de ces programmes à frais partagés d'une nature continue qui sont déjà établis, et à effectuer les rajustements fiscaux nécessaires, soit sous forme d'une part plus large des domaines d'imposition directe, soit au moyen de modifications ou de compléments aux versements de péréquation.

Ces rajustements financiers doivent être équitables tant pour les trésoreries provinciales que pour le Trésor fédéral. Nous nous rendons compte de l'importance et de la valeur des programmes conjoints. Toutefois, nous ne désirons pas continuer indéfiniment à percevoir des impôts simplement pour acquitter les frais de programmes bien établis et qui relèvent de la compétence des provinces. Il vaut mieux que, dans les limites de leurs propres capacités fiscales, les provinces perçoivent les impôts requis pour ces programmes, aidées s'il y a lieu par des versements de péréquation.

#### COMPTES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

J'en arrive maintenant à l'étude de nos recettes et de nos dépenses pour l'année financière qui s'achève. On en trouve un rapport détaillé dans les documents budgétaires qui ont été déposés jeudi dernier. Il va sans dire que les chiffres, à cette période-ci de l'année, sont provisoires et peuvent faire l'objet de modifications. Je m'en tiendrai, ce soir, aux points les plus importants.

Dans l'exposé budgétaire de juin dernier, le chiffre des dépenses prévues était de 6,845 millions de dollars. Le chiffre estimatif des recettes, revu le 8 juillet, s'élevait à 6,190 millions. En se fondant sur ces données, on prévoyait un déficit de 655 millions, ainsi qu'un déficit de 25 millions pour la Caisse de la sécurité de la vieillesse.

Il semble maintenant que notre revenu budgétaire s'élèvera à 6,207 millions de dollars. D'autre part, si nous incluons au compte des dépenses le passif de 76 millions de dollars relatif aux pensions, attribuable à l'augmentation de la solde de nos forces armées, et un déficit d'inventaire de 48 millions de dollars concernant les produits agricoles entreposés, au sujet desquels j'ai donné des précisions à

la Chambre le 6 mars, il semble que nos dépenses budgétaires atteindront vraisemblablement quelque 6,892 millions de dollars. Par conséquent, on s'attend que le déficit de l'année s'élève à environ 685 millions de dollars. Il aurait été sensiblement moins élevé que le chiffre prévu, si ce n'était des amortissements que je viens de mentionner.

Les prévisions relatives à la Caisse de la sécurité de la vieillesse ont subi, il va sans dire, le contrecoup de la décision d'augmenter les pensions de vieillesse de \$10 par mois, à partir du 1<sup>er</sup> octobre, et plus tard, celui du relèvement de 3 à 4 p. 100 de l'impôt sur le revenu relatif à la sécurité de la vieillesse, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1964. Par suite de ces changements, les revenus portés au crédit de la Caisse ont marqué une augmentation de 15 millions de dollars, les versements de pension ont enregistré une augmentation de 54 millions et le déficit s'est établi à 64 millions. On regagnera le terrain perdu au cours des prochaines années; dans l'intervalle, on a soldé le déficit au moyen d'un prêt temporaire à la Caisse.

**L'hon. M. Nowlan:** Ma foi, on croirait qu'il s'agit de nous.

**L'hon. M. Gordon:** Vraiment?

**L'hon. M. Nowlan:** Je pense à ce que vous avez dit de nous l'an dernier.

**L'hon. M. Gordon:** Je n'ai pas très bien saisi quels souvenirs ressasse le député de Digby-Annapolis-Kings.

En sus des revenus et dépenses compris dans ce qu'on est convenu d'appeler les comptes budgétaires, le gouvernement débourse des sommes considérables pour les emprunts, les placements et avances à des fins variées, et il reçoit, de diverses sources, des sommes considérables qui ne représentent pas des revenus, puisque ces sommes créent des passifs ou représentent le remboursement de dettes dues à la Couronne. Au cours de l'année 1963-1964, ces décaissements en espèces comprenaient 122 millions de dollars avancés à la Société centrale d'hypothèques et de logement et 72 millions prêtés à la Société du crédit agricole, ainsi que plusieurs autres postes exposés de façon détaillée dans le Livre blanc. Pour financer ces décaissements, nous avons disposé de sommes considérables provenant du remboursement de prêts, y compris 111 millions de dollars de la

*Northern Ontario Pipe Line Crown Corporation*, et de divers comptes relatifs aux rentes, aux assurances et aux pensions. Nos recettes non budgétaires ont accusé un excédent de 166 millions sur nos décaissements non budgétaires.

En donnant des précisions sur le total de nos prévisions de caisse, j'en profite pour faire remarquer que la plupart de nos recettes et dépenses budgétaires entraînent des recettes et décaissements en espèces. Bien que nos dépenses englobent certains frais de comptabilité, ces derniers se trouvent contrebalancés par des crédits équivalents aux comptes non budgétaires. Tout compte fait, à l'exclusion de la vente ou du rachat des garanties de dette, nous obtenons le total de nos prévisions de caisse. En 1963-1964, le déficit budgétaire de 685 millions de dollars, contrebalancé par les recettes non-budgétaires nettes de 166 millions, a donné un total de prévisions de caisse de 519 millions. On prévoit que ce décaissement net aura été, au cours de l'année, quelque peu inférieur à l'augmentation de 737 millions de dollars enregistrée dans la dette non remboursée, avec le résultat que nos soldes de caisse accuseront, à la fin de l'année, une augmentation de 218 millions sur ceux du début de l'année.

Je passe maintenant à l'étude des prévisions budgétaires de la prochaine année financière. En tenant compte des perspectives économiques que j'ai exposées et en supposant qu'il ne se produise aucun changement dans nos lois fiscales, je prévois que nos recettes budgétaires atteindront 6,705 millions de dollars, soit une augmentation de près de 500 millions sur celles de l'année financière en cours. Avec le consentement de la Chambre, j'aimerais à consigner au hansard le tableau habituel, indiquant le chiffre estimatif de nos recettes avant les modifications fiscales et établissant la comparaison avec les recettes de 1963-1964.

Étant donné qu'il y aura d'autres occasions ce soir, monsieur l'Orateur, quand je proposerai la présentation des tableaux de l'exposé, la Chambre voudra peut-être consentir dès maintenant à ce que ces tableaux soient publiés en appendice au hansard.

**Des voix:** D'accord!

(NDLR: Voici le tableau susmentionné:)

Recettes budgétaires et recettes provenant de la Caisse de sécurité de la vieillesse  
(en millions de dollars)

	1963-1964		1964-1965
	Prévisions budgétaires	Provisoires	Prévisions avant les modifications
Impôt sur le revenu des particuliers	\$1,875	\$1,863	\$2,025
Impôt sur le revenu des sociétés	1,273	1,249	1,340
Impôt de retenue sur le revenu des non-résidents	135	127	125
Impôt sur les biens transmis par décès	85	90	90
Droits de douane	585	580	620
Taxe de vente	907	930	1,105
Autres droits et impôts	675	665	685
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total des impôts	5,535	5,504	5,990
Recettes non fiscales	655	703	715
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Recettes budgétaires	6,190	6,207	6,705
Recettes provenant de la Caisse de sécurité de la vieillesse	729	745	900
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total des recettes	\$6,919	\$6,952	\$7,605

**L'hon. M. Gordon:** Le budget principal des dépenses pour 1964-1965 indique un montant de 6,703 millions au titre des dépenses autorisées. Comme d'habitude, il y aura des dépenses supplémentaires en vertu de nouvelles autorisations statutaires, notamment au chapitre des paiements de péréquation et des crédits supplémentaires. Il faut pourvoir aussi aux dépenses relatives aux travaux d'hiver dans les municipalités, aux paiements d'encouragement à la construction de maisons en hiver et autres paiements relatifs à l'habitation, aux subventions aux chemins de fer sous l'empire de la législation découlant des recommandations de la commission royale d'enquête sur les transports, aux pertes subies par le compte de stabilisation des prix agricoles et au déficit d'exploitation des chemins de fer Nationaux du Canada. On prévoit que ces dépenses et d'autres, moins le montant probable des crédits inutilisés, porteront nos dépenses budgétaires à un montant global d'environ 7,125 millions de dollars. Ce sera une augmentation de 233 millions de dollars, soit environ 3½ p. 100 comparativement aux dépenses de l'année en cours. C'est considérablement moins que le pourcentage estimatif de l'augmentation du produit national brut.

Compte tenu de ces prévisions, et du fait qu'il n'y aura pas de changement dans les impôts, le déficit budgétaire s'élèvera à 420 millions de dollars.

On prévoit que la caisse de sécurité de la vieillesse touchera des recettes de 900 millions de dollars et versera 885 millions de dollars au titre des pensions; il lui restera donc un léger excédent de 15 millions qui

lui permettra de rembourser une partie de l'emprunt provisoire qu'elle a dû faire cette année.

Nous consentirons au cours de 1964-1965, prévoyons-nous, des prêts considérables à la Société centrale d'hypothèques et de logement—180 millions de dollars peut-être—en sus des sommes reçues en remboursement de prêts qui lui avaient été consentis déjà, au chapitre des programmes de construction de grande envergure qu'elle finance. Nous prévoyons aussi des demandes de prêts d'environ 80 millions de dollars émanant de la Société du crédit agricole et de 50 millions de dollars aux fins d'accélérer le programme de financement des crédits à l'exportation, de même que la demande de montants considérables destinés à l'achat de matériel pour le National-Canadien, aux prêts aux municipalités, aux prêts à la compagnie de l'exposition universelle de 1967, à la Société Radio-Canada, à la Caisse d'assurance-chômage et à d'autres fins. Tous ces décaissements comptants non budgétaires atteindront sans doute un total de 800 millions de dollars. Ce montant comprend un poste exceptionnel d'environ 220 millions de dollars canadiens destinés à la Colombie-Britannique aux termes des accords sur le Columbia, en échange de dollars des États-Unis reçus en paiement des bénéfices d'aval. Abstraction faite de cela, rien n'a été inclus dans ces montants en prévisions des changements que pourra accuser notre avoir en devises étrangères.

Les recettes nettes non budgétaires prévisibles, principalement aux comptes des pensions et des rentes sur l'État, et qui s'établiront



à 360 millions, contrebalanceront ces exigences en espèces extra-budgétaires et le déficit budgétaire. Je n'ai pas tenu compte ici de la caisse du régime proposé de pensions du Canada, qui devrait pouvoir accumuler quelque 25 millions de dollars dans les derniers mois de la nouvelle année financière, dont la moitié doit être constituée en valeurs du gouvernement canadien et la moitié en valeurs provinciales.

Compte tenu de ces recettes et décaissements extra-budgétaires, et du déficit budgétaire proprement dit, je prévois des exigences en espèces d'un montant global d'environ 860 millions, abstraction faite des changements budgétaires. Étant donné que nos balances en espèces sont exceptionnellement élevées et qu'elles peuvent être réduites d'un peu plus de 150 millions de dollars au cours de l'année, je prévois devoir emprunter quelque 700 millions de dollars. En outre, le gouvernement devra, naturellement, convertir en de nouvelles émissions les 1,850 millions d'obligations qui arriveront à échéance en 1964-1965.

Avant de passer à d'autres questions d'intérêt plus immédiat pour la Chambre, je voudrais dire un mot de la nouvelle façon dont les économistes envisagent nos comptes de nos jours et j'essaierai de satisfaire leur curiosité à l'égard du budget. On trouvera aux pages 25 à 35 du Livre blanc une analyse de nos recettes et de nos dépenses en fonction des répercussions qu'elles exercent sur les revenus de l'ensemble de l'économie nationale. Pour la première fois, nous avons cette année reporté les chiffres sur la nouvelle année, tout comme nous le faisons pour notre comptabilité habituelle. Pour éviter d'ennuyer les honorables députés avec ces données techniques, je voudrais les déposer sur le Bureau et demander la permission de les consigner au hansard d'aujourd'hui comme appendice.

Il ressort de ces chiffres qu'au chapitre du flux de revenus, notre budget des recettes et des dépenses est presque équilibré. Ces chiffres ne comprennent pas, cependant, une analyse de nos prêts et de nos emprunts, ni des opérations des sociétés de la Couronne qui, à tout prendre, soutiennent et stimulent puissamment le revenu et l'emploi national.

Nous n'avons pas tenté de prédire le montant global des recettes et des dépenses provinciales calculé sur cette base d'ordre économique, mais il n'y a pas de doute que la tendance générale qui ressort du Livre blanc s'est maintenue. Les gouvernements provinciaux et municipaux dépenseront bien plus que les recettes qu'ils réuniront eux-mêmes et que les sommes très considérables que nous leur cédon. Compte tenu de tout cela, comme des changements que je vais exposer, le gouvernement estime que le budget

aura une bonne influence sur notre économie dans la perspective de l'année qui vient.

#### POLITIQUE FISCALE D'ENSEMBLE

L'établissement de ce budget a été grandement facilité par les nombreux mémoires et les centaines de lettres et d'appels reçus d'organismes, de sociétés et de particuliers qui s'intéressent aux problèmes fiscaux et à la façon de les résoudre.

**M. Pigeon:** Des spécialistes aussi?

**L'hon. M. Gordon:** Plusieurs spécialistes, oui, y compris l'honorable député de l'Assomption-Montcalm. Quel est le nom de l'autre comté?

**M. Pigeon:** Joliette.

**L'hon. M. Gordon:** Je m'excuse d'avoir oublié Joliette.

Le gouvernement a reçu cette aide avec plaisir et j'en exprime ma reconnaissance. Nous comptons améliorer dans l'avenir les moyens dont le ministère dispose pour recevoir et discuter toutes propositions et observations sur ce problème aussi complexe que constant.

L'une des questions que le gouvernement a examinée est la suivante: devons-nous accorder une réduction d'impôts, comme celle que vient de consentir le Congrès américain après bien des hésitations et des scrupules? Pareille décision ne déplairait à personne et, évidemment, bon nombre de Canadiens nous y ont exhortés, pour une raison ou une autre.

Après mûre réflexion, le gouvernement a décidé de ne pas proposer en ce moment de réduction générale des impôts sur le revenu des particuliers ou des sociétés.

Nos problèmes économiques actuels, comme la persistance d'un chômage anormal dans les provinces de l'Atlantique et l'Est du Québec, chômage dont souffrent aussi les hommes moins experts, ne peuvent être effectivement résolus par une réduction générale des impôts. Des mesures plus précises et à longue portée sont nécessaires, par exemple de meilleures possibilités d'instruction et de formation technique pour nos jeunes gens et la stimulation de l'expansion industrielle dans les provinces de l'Atlantique et l'Est de la province de Québec.

Deuxièmement, le Canada a accusé des déficits budgétaires beaucoup plus considérables (compte tenu des budgets fédéral et provinciaux) que les États-Unis, toutes proportions gardées.

Nous devons reconnaître aussi que, même après la réduction d'impôts aux États-Unis, l'impôt sur le revenu des particuliers y demeure plus élevé qu'au Canada pour la plupart des contribuables. L'impôt fédéral qui frappe les célibataires aux États-Unis sera plus élevé que le nôtre à tous les paliers

pour les personnes mariées. L'impôt des États-Unis sera plus élevé pour la plupart des gens. Ceux pour qui il sera moins élevé que le nôtre sont les gens mariés dont les revenus excèdent \$10,000 par année, surtout parce que la loi américaine permet aux couples mariés de fractionner leurs revenus à des fins d'impôt. En outre, leur impôt au titre de la sécurité sociale sur les gains des employés est plus élevé que la somme de notre impôt de la sécurité de la vieillesse sur les mêmes revenus et des cotisations au régime projeté de pension du Canada, sauf pour un très petit éventail de revenus chez les célibataires.

Pour ce qui est de l'impôt sur les sociétés, le tableau est moins clair, en raison de la variété des impôts des États et des provinces dont il faut tenir compte et de l'incidence de l'importance des sociétés. En général, l'impôt canadien est légèrement inférieur dans le cas des petites sociétés et légèrement supérieur dans le cas des grandes entreprises. Si l'on tient compte de notre déduction de 20 p. 100 des dividendes, dans presque tous les cas le revenu gagné par une société et versé sous forme de dividendes à un actionnaire est frappé, au Canada, d'un impôt moins élevé qu'aux États-Unis.

J'ai ici quelques tableaux comparatifs des taux d'imposition canadiens et des nouveaux taux américains. Je demanderais la permission de les déposer et de les faire imprimer en les incorporant à l'appendice au hansard.

Je crois que ces considérations sur l'économie générale et sur le fardeau de l'imposition directe justifient notre conclusion qu'une diminution générale de l'impôt aux États-Unis ne motive pas une telle ligne de conduite au Canada.

En dehors de la question d'une diminution générale d'impôt, le gouvernement a décidé, après avoir réfléchi aux nombreuses propositions qu'on lui a faites et au grand nombre d'opinions qu'on lui a exposées, qu'il ne faudrait pas apporter de modifications importantes à notre régime fiscal tant que le rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité n'aura pas été présenté et publié. Les témoignages déposés devant les commissaires par des milliers de Canadiens représentent un effort de pensée et une somme de travail considérables. Les commissaires, en collaboration avec leur personnel spécialisé, travaillent intensément à dépouiller cette documentation et à faire des recherches. On me dit qu'ils publieront leurs conclusions et leurs recommandations à la fin de l'année et que la publication de la documentation technique de base suivra peu après. Cela veut dire que nous pourrions tirer parti de tout ce travail pour la préparation du budget de 1965, même s'il est probable qu'il

y aura plus à faire que ce qu'on peut accomplir, ou qu'on devrait chercher à accomplir dans un seul budget. Puisqu'il en est ainsi, il serait prématuré et peu sage de se mettre à faire des modifications importantes en ce moment. Nous proposons que soient apportés seulement les changements qui, selon nous, ne peuvent pas ou ne devraient pas être différés d'une année et qui ne seront pas de nature à nuire plus tard à des révisions plus complètes.

On ne se propose pas de recommander de modifications à la loi sur la taxe d'accise. Nous reconnaissons ses irrégularités et ses difficultés, qui ne sont d'ailleurs pas nouvelles, mais nous croyons pouvoir attendre jusqu'à l'an prochain sans conséquences graves. On a éprouvé des difficultés à établir des distinctions entre les matières consommées ou dépensées directement au cours de la fabrication ou production de marchandises et les machines et leurs pièces, ainsi que les appareils servant à la production, mais on règle peu à peu ces difficultés à l'échelon administratif. Le gouvernement est reconnaissant aux contribuables de la patience et de la collaboration dont ils ont fait preuve en aidant les administrateurs de l'impôt à trouver une solution juste et raisonnable à ce problème qui occasionne inévitablement des ennuis.

Je recommanderai certaines modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, quelques-unes à la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès, qu'il faut revoir à cause de questions provinciales, et enfin plusieurs modifications au tarif.

#### PART DE PROPRIÉTÉ DES CANADIENS

Les premières mesures fiscales que je désire discuter sont celles qui concernent la part de propriété des Canadiens et des non-résidents dans des entreprises situées au Canada.

Le gouvernement estime que les entreprises au Canada, quels qu'en soient les propriétaires, devraient être exploitées à la lumière des intérêts généraux des Canadiens et de l'économie canadienne. On devrait transformer au Canada autant que possible les matières premières canadiennes, afin de fournir de l'emploi et de maintenir notre balance des paiements internationaux. On devrait rechercher activement, un peu partout, des marchés d'exportation. Les entreprises au Canada devraient faire un effort conscient pour acheter des fournitures et des pièces constituantes chez des fournisseurs canadiens, chaque fois que leurs prix sont concurrentiels, pour employer les sociétés professionnelles canadiennes et les autres services canadiens et pour exercer au Canada toute l'activité industrielle dont on peut

s'acquitter ici efficacement, y compris, en particulier, la recherche et l'esthétique industrielles de base. On devrait accorder les plus grands avantages possibles aux employés canadiens à tous les échelons. Enfin, nous croyons qu'un sens de la collaboration plus poussé entre Canadiens et placeurs de fonds étrangers servira leurs intérêts à tous. Le gouvernement désire encourager ce genre d'association dans la mesure du possible.

Voilà donc les objectifs du gouvernement. La plupart des gens ont déclaré les accepter, mais certains ont dit qu'ils préféreraient qu'on emploie d'autres méthodes pour les réaliser. Certains ont proposé, comme méthode, qu'on encourage les Canadiens à s'assurer une participation plus étendue dans les entreprises au Canada, sans qu'on impose des sanctions aux étrangers qui ne mettent pas ces avoirs en disponibilité. Le gouvernement préférerait ne pas avoir recours à des sanctions et offrir plutôt des encouragements, comme nous le voudrions tous, mais nous estimons qu'il est essentiel d'avoir un programme efficace pour réaliser ces objectifs, et les mesures fiscales sont à peu près les seuls moyens pratiques dont nous disposons pour atteindre cette fin.

Si nous voulons que notre pays connaisse une expansion rapide et ordonnée, nous devons continuer d'attendre d'importantes entrées de certains genres de capitaux et des sorties de capitaux d'autres genres, avec le libre mouvement des capitaux qui entrent et qui sortent du pays, sans être entravés par les restrictions qu'on trouve dans la plupart des pays hors de l'Amérique du Nord. Mais nous n'aurons pas besoin d'importer autant de capitaux pour payer nos comptes à l'extérieur du Canada, si nous réussissons à équilibrer davantage nos comptes courants avec les autres pays du monde.

De l'avis du gouvernement, il est souhaitable qu'une plus large part du capital étranger dont nous avons besoin se présente sous forme d'obligations ou d'autres titres qui peuvent être remboursés. Au cours de la dernière session du Parlement, on a adopté une importante modification à la loi de l'impôt sur le revenu qui avait pour but de favoriser cet objectif, et ses effets commencent à se faire sentir, malgré l'incertitude qui règne au sujet de l'impôt américain d'égalisation des intérêts.

L'année dernière, quand j'ai présenté les mesures concernant les sociétés qui avaient un degré de propriété canadienne, j'ai appelé la participation canadienne une part de propriétaire. On a constaté cependant qu'on peut, en créant des classes spéciales d'actions délibérantes qui ne possèdent aucune part de propriétaire dans la société, répondre aux exigences de la loi actuelle, sans en réaliser l'objectif. Il est donc proposé d'ajouter des

dispositions à l'article pertinent de la loi pour bien préciser que les actions appartenant à des Canadiens ou offertes aux Canadiens et cotées dans une bourse canadienne doivent être des actions à revenu variable pour qu'on en tienne compte lorsqu'il s'agira de déterminer si la compagnie appartient en partie à des Canadiens.

Il est proposé de modifier les dispositions concernant l'inscription d'actions à une bourse canadienne, afin de permettre l'admissibilité de ces compagnies qui offrent aux Canadiens des actions à revenu variable mais qui n'ont pu inscrire toutes les classes d'actions délibérantes. Aux termes des nouvelles dispositions, il suffira de faire coter les classes spéciales d'actions délibérantes à une bourse canadienne, à condition que ces actions soient des actions à revenu variable, et représentent au moins 50 p. 100 du capital-actions versé de la compagnie et à condition qu'aucun non-résident qui y est associé détienne plus de 75 p. 100 des actions à revenu variable de la compagnie.

Il est proposé également d'éliminer les obstacles techniques qui empêchent certaines compagnies d'être reconnues comme filiales de compagnies admissibles. Il est proposé en même temps de faire disparaître certaines échappatoires qui permettent de se dérober aux exigences concernant l'admissibilité.

Comme la préparation du budget exige le secret, nous n'avons pu consulter des professionnels et des hommes d'affaires...

**Des voix:** Oh!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Qu'a-t-on fait du triumvirat cette année?

**Une voix:** C'était une blague, Walter.

**L'hon. M. Gordon:** ... durant la préparation des modifications qu'on propose d'apporter à ces parties très techniques de la loi.

**M. Winkler:** Qui avez-vous consulté? Le ministre des Transports (M. Pickersgill)?

**L'hon. M. Gordon:** Toutefois, la résolution sur l'impôt sur le revenu que je déposerai, une fois mes observations terminées, donne de façon assez détaillée les modifications qu'on propose d'apporter à cet article de la loi. Je m'attends à ce que les intéressés l'étudient attentivement. En fait, je serais très surpris s'ils ne le faisaient pas, et je serai heureux de recevoir les renseignements, observations et propositions dont nous pourrions tenir compte avant de présenter le bill sur l'impôt.

La diminution aux États-Unis des taux d'impôt sur le revenu des sociétés, en vertu de la loi récente, a apporté un nouvel élément en ce qui a trait aux taux des impôts

de retenue canadiens sur les dividendes exigibles des corporations de ce pays. Les maisons mères qui ont des filiales au Canada ont le droit de réclamer un dégrèvement d'impôt aux États-Unis pour les impôts payés au Canada. Le montant d'impôt payé au Canada qui peut être contrebalancé de cette façon est subordonné à plusieurs éléments, mais en général, la répercussion nette sur la situation fiscale d'une corporation mère des États-Unis, occasionnée par un impôt de retenue de 20 p. 100 sur les dividendes versés par une filiale canadienne, lorsque l'impôt sur le revenu des sociétés aux États-Unis était de 52 p. 100, correspond à peu près à un impôt de retenue de 15 p. 100 au Canada, lorsque le taux de l'impôt sur le revenu des sociétés est réduit à 48 p. 100, comme il le sera le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Compte tenu de ce fait, je crois que nous aurons maintenant un stimulant assez puissant pour réaliser nos objectifs sans élever nos taux en janvier prochain. Voilà pourquoi nous nous proposons de maintenir le taux maximum de notre impôt de retenue à 15 p. 100. Il en résultera un certain nombre de changements, y compris la suppression de l'article imposant un impôt provisoire sur les accroissements de dividendes.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Une autre traite et une autre rétractation.

**L'hon. M. Gordon:** Voulez-vous prononcer le discours?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Rien ne me plairait davantage.

**L'hon. M. Gordon:** Alors, faites-le.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Rétractation.

**Une voix:** Toujours arrogants!

**L'hon. M. Gordon:** Le gouvernement espère qu'avec le temps, un nombre croissant de compagnies canadiennes appartenant à des étrangers offriront aux Canadiens des actions à revenu variable. Par suite des modifications proposées dans la loi, aucune sanction ne sera imposée à celles qui n'agiront pas de la sorte. Elles seront exactement dans la même situation qu'avant juin 1963, tandis que celles qui offriront des actions auront droit à d'importants avantages fiscaux. Et ils favoriseront ainsi les objectifs énoncés par le gouvernement.

Il appartiendra aux Canadiens de placer leurs fonds dans les actions à revenu variable qu'on pourra leur offrir; ils pourront ainsi courir des risques ou tirer parti des avantages qui se présentent. Déjà nos 20 p. 100 de dégrèvement sur les dividendes encouragent les Canadiens à acheter des actions dans les entreprises canadiennes. Nous ne croyons pas qu'il en faille davantage à l'heure actuelle.

Évidemment, il existe au Canada un certain nombre de sociétés d'investissements et autres, qui permettent aux particuliers d'acheter des actions en commun; j'espère que cette tendance ira en s'accroissant. Les caisses de retraite en fidéicommiss se répandent et revêtent de plus en plus d'importance au Canada. Nous espérons qu'elles consentiront à acquérir une part plus considérable des entreprises canadiennes. Je prierais instamment ceux qui établissent les règles du placement de ces fonds, qu'il s'agisse d'organismes officiels, de sociétés commerciales ou de syndicats, de ne pas perdre de vue cet objectif.

Le gouvernement est d'avis qu'on devrait exhorter les compagnies d'assurance-vie du Canada à acquérir davantage de capital-actions dans les entreprises canadiennes. Nous nous proposons de réviser nos lois d'assurance dans le courant de l'année. J'espère que cette révision tendra à augmenter la proportion et à élargir l'éventail des éléments d'actif qu'on pourra affecter à l'achat de titres et que les règles d'évaluation encourageront ces compagnies à effectuer de tels placements.

#### CHANGEMENTS TARIFAIRES

Lorsqu'il s'agit de proposer des changements tarifaires, il faut songer aux négociations qui doivent avoir lieu cette année à Genève, et auxquelles le Canada prendra part. On s'attend qu'elles aboutiront à d'importantes réductions du tarif douanier de nos principaux clients et, par voie de conséquence, du tarif douanier canadien. Étant donné les circonstances, il semble opportun de réserver, pour les négociations, un certain nombre de propositions utiles en vue de changements au tarif des douanes, propositions que nous avons reçues de diverses sources pendant l'année écoulée.

Je vais, néanmoins, proposer maintenant une vingtaine de changements tarifaires. La moitié environ découlent des rapports de la Commission du tarif, reçus en 1962 et en 1963. Les autres constituent un groupe divers de modifications, tendant pour la plupart à des dégrèvements. Dans ce groupe, quatre modifications visent la prolongation des dispositions existantes d'entrée en franchise qui, autrement, expireraient le 1<sup>er</sup> juillet 1964. La plus importante d'entre elles a trait aux avions de modèles ou de calibre non fabriqués au Canada. Dans plusieurs cas, on propose de modifier le libellé de postes tarifaires, pour en éclaircir le sens ou pour en élargir la portée. Une de ces modifications allonge la liste de matières éducatives visées par une disposition existante d'entrée en franchise. On y insère un nouveau numéro pour permettre l'entrée en franchise de pain sacramental.

**M. Kindt:** Oh là là!

**L'hon. M. Gordon:** Je m'apprête à aborder maintenant un point qui aura sans doute l'heur de plaire aux honorables députés.

**M. Bell:** Une taxe de vente?

**L'hon. M. Gordon:** Enfin, le numéro tarifaire 156 relatif au whisky et aux autres spiritueux sera modifié par la suppression de la disposition concernant le format des bouteilles... (*Exclamations*)... Je remercie le chef de l'opposition de son enthousiasme à l'égard d'une chose qui le laisse froid, à ma connaissance. Ce qui aboutira à abolir une amende tarifaire qui autrement s'appliquerait aux spiritueux importés dans des bouteilles de certaines grandeurs, d'un usage très répandu en ce moment au Canada. Nos amis de Grande-Bretagne, ou peut-être devrais-je dire d'Écosse, ont estimé que cette clause conditionnelle constituait une entrave importante à l'une de leurs exportations traditionnelles au Canada et ils se réjouiront fort de son abolition.

Les rapports de la Commission du tarif, dont j'ai parlé il y a un instant, ont trait respectivement à l'outillage des champs pétroliers et à la porcelaine et à la verrerie aux fins de décorations. Plusieurs des numéros tarifaires en question étaient fixés par suite d'accords avec le GATT. Il a donc fallu les négocier de nouveau, afin de pouvoir donner suite aux recommandations de la Commission. Une situation analogue existait à l'égard du numéro tarifaire visant les désinfectants, les fongicides et insecticides, dont on modifie le libellé aux fins d'éclaircissements.

Les négociations nécessaires ont été menées à bien et les résolutions tarifaires que je déposerai à l'issue de mon exposé permettront de les mettre en œuvre. Les honorables députés ont observé que les recommandations de la Commission concernant l'outillage des champs pétroliers comportaient certaines augmentations et certaines réductions, se soldant par une faible augmentation nette. En conséquence, des réductions compensatrices ont été négociées à l'égard de trois autres catégories de produits: barytes, cire montane et pain. Il y a un commerce frontalier considérable pour le pain, et nous nous intéressons à l'exportation plutôt qu'à l'importation. Les changements à l'égard des articles de table et de verrerie à des fins décoratives, comportent une prolongation et un élargissement ultérieur des dispositions actuelles du Tarif des douanes.

On trouvera les détails de toutes ces propositions tarifaires dans les résolutions et je fournirai volontiers, en comité, toutes les explications nécessaires. Avant de quitter le sujet du tarif, je tiens à indiquer, toutefois, un groupe de numéros au sujet desquels j'ai reçu des instances contradictoires. Il s'agit

[M. Kindt.]

des numéros spéciaux prévoyant l'entrée en franchise d'outillage et de matériaux qui servent dans les hôpitaux, et les institutions religieuses et d'enseignement. J'ai décidé d'envoyer ces numéros à la Commission du Tarif pour qu'elle les examine et me soumette un rapport.

#### IMPÔT SUR LES BIENS TRANSMIS PAR DÉCÈS

Il est devenu nécessaire de modifier la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès afin de céder aux provinces une plus grande part des droits de succession, comme le gouvernement le leur a proposé en novembre dernier. Il avait l'intention de porter le dégrèvement de l'impôt fédéral de 50 à 75 p. 100 dans toutes les provinces qui prélèvent des droits successoraux et de faire un versement équivalant à celles qui n'en imposent pas. Par la suite, les provinces d'Ontario et de Québec ont donné à entendre qu'elles préféreraient ne pas modifier maintenant les taux de leurs droits successoraux vu que des commissions provinciales sur l'imposition sont en train de revoir leurs régimes fiscaux respectifs. Elles ont demandé que, pour l'année financière 1964-1965, le gouvernement fédéral leur verse plutôt un montant équivalant au dégrèvement de 25 p. 100. Par ailleurs, l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique a déjà adopté en deuxième lecture une mesure tendant à majorer les taux des droits successoraux dans cette province. Il faudra donc que notre loi de l'impôt sur les biens transmis par décès soit modifiée en conséquence. Vu qu'il y aura deux taux de dégrèvement au cours de l'année à venir, il faudra apporter les modifications qui s'imposent aux règlements régissant l'emplacement des biens.

En outre, un certain nombre de modifications seront proposées afin de corriger des anomalies et abolir les échappatoires mises à jour dans l'application de la loi en question. La Chambre sera saisie du détail de ces modifications lors de la présentation de la résolution et du bill modificateur pertinent.

Lorsque j'ai passé en revue la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès en tenant compte des instances formulées à ce sujet, j'ai été frappé par la valeur des arguments invoqués par les associations féminines qui voudraient que l'on reconnaisse davantage la participation d'une femme à l'accumulation de biens par son époux. Cependant, les recettes des provinces seraient plus directement visées que les nôtres par l'adoption d'une mesure donnant suite à ces propositions. À l'instar de notre Commission royale d'enquête sur la fiscalité, les commissions provinciales examinent présentement la question des droits successoraux. C'est pour cela que nous n'avons pris aucune mesure à ce sujet; nous espérons que des pourparlers auront lieu

avec les provinces à cet égard de même que sur d'autres aspects des droits successoraux, lorsque les diverses commissions auront présenté leurs rapports.

#### MODIFICATIONS RELATIVES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Les stimulants fiscaux importants introduits l'an dernier, et qui comportaient des allocations accélérées du coût en capital et autres concessions destinées à des régions de marasme, ont été bien accueillis. Ils sont essentiels, parce que c'est dans ce secteur que semble exister le plus grand besoin d'encouragement. Il faudra néanmoins un certain temps avant que les régions dont le rythme d'expansion est plus lent que la moyenne n'attirent les nouvelles entreprises dont ces stimulants fiscaux laissent présager l'établissement. Dès lors, nous proposons de prolonger la disposition en vertu de laquelle les nouvelles entreprises de fabrication ou de transformation dans les régions de marasme bénéficient d'une exemption d'impôt sur leur revenu pendant leurs trois premières années consécutives d'opérations. A l'heure actuelle, ces entreprises sont tenues de commencer leurs opérations commerciales dans les 24 mois qui suivent le 5 décembre 1963. Il est maintenant proposé qu'elles puissent bénéficier du même privilège si elles commencent leurs opérations commerciales après le 4 décembre 1963 et avant le 1<sup>er</sup> avril 1967.

Il est également proposé que soit prolongé, en ce qui concerne l'outillage neuf acquis avant le 1<sup>er</sup> avril 1967, le privilège de l'amortissement au taux accéléré de 50 p. 100 de l'outillage neuf de fabrications acquises par une nouvelle entreprise de fabrication ou de conditionnement dans une région languissante. Le taux accéléré de 20 p. 100 pour l'amortissement des nouveaux immeubles acquis dans les régions languissantes s'appliquera également aux édifices acquis avant le 1<sup>er</sup> avril 1967.

Il se fait une revision périodique des taux selon lesquels les contribuables peuvent amortir, aux fins du fisc, leurs immobilisations en biens qui se déprécient. Le principe général qui préside à l'établissement de ces taux consiste à permettre au contribuable de déduire le prix de revient d'un bien qui se déprécie au cours de la durée utile de ce bien. Un examen des recommandations formulées par l'industrie a permis de déterminer que le rythme rapide de l'usure normale de certaines machines mobiles lourdes utilisées par l'industrie de la construction pour l'excavation et le déplacement de la terre et du roc et le tassement des matériaux de voirie justifie un taux d'amortissement plus accéléré. Dès lors, il est proposé de modifier les règlements pour majorer les taux des allocations du coût en capi-

tal de ces machines de 30 p. 100 à 50 p. 100 en ce qui concerne l'outillage neuf acquis à compter de ce soir.

Dans un autre domaine, il est important d'entreprendre des efforts pour aider les Canadiens à poursuivre des études destinées à améliorer leur formation en vue d'un emploi. Le programme de construction d'écoles professionnelles fournit une énorme contribution dans ce sens. Les étudiants d'université à plein temps reçoivent également une aide, grâce à la déduction de leurs frais de scolarité dans le calcul de leur revenu imposable. Les étudiants à temps partiel qui doivent payer leurs cours pour obtenir un diplôme universitaire ou un certificat d'études secondaires ou pour acquérir une technique quelconque ou améliorer autrement leur formation à un emploi n'ont pas été autorisés à déduire leurs frais de scolarité. Ces cours se donnent fréquemment le soir ou durant des périodes de vacances ou ne durent pas assez longtemps pour que celui qui fréquente les cours puisse être considéré comme étudiant à plein temps. Nous nous proposons de modifier la loi de façon à permettre à ces étudiants de déduire, à compter de cette année-ci, les frais de scolarité qu'ils versent aux institutions d'enseignement du Canada.

Un autre projet de modification de l'impôt sur le revenu permettrait de déduire, dans le calcul du revenu, des dépenses courantes au titre de la recherche scientifique faite en dehors du Canada, si cette recherche se rapporte à l'entreprise du contribuable. Une autre proposition d'intérêt général permettrait aux contribuables de déduire des dépenses encourues dans la préparation d'un avis d'opposition à une cotisation d'impôt sur le revenu ou dans l'appel d'une cotisation.

Plusieurs autres modifications seront apportées à la loi de l'impôt sur le revenu. Certaines de ces modifications sont énoncées dans la résolution qui doit être déposée ce soir et d'autres, se rapportant à la forme ou au libellé, seront présentées dans le bill modifiant la loi de l'impôt sur le revenu.

Lorsque nous avons préparé ces propositions de modifications à l'impôt sur le revenu, nous avons examiné avec soin plus de 250 propositions distinctes, ainsi que de nombreuses variantes, soumises par des particuliers ou des organismes de tout le pays. De plus, nous avons apporté une attention toute particulière aux propositions formulées dans l'une et l'autre Chambre du Parlement au cours du débat de l'an dernier sur les résolutions budgétaires et le projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu.

Les députés se rappelleront que les propositions qui ont été formulées l'an dernier tendaient, pour un certain nombre, à modifier la ligne de conduite relative aux dons de charité.

Nous les avons examinées avec soin, mais, pour être franc, je n'ai pas encore pu en arriver à une solution satisfaisante. Après en avoir beaucoup discuté, feu mon collègue le ministre du Revenu national a prié la Commission royale sur la fiscalité d'apporter à cette question une attention spéciale au cours de l'étude complète qu'elle est en train de faire du régime fiscal.

#### LES ALLOCATIONS FAMILIALES

A la suite d'une révision de la situation budgétaire de l'année à venir ainsi que de l'emploi et des perspectives économiques en général, le gouvernement a conclu qu'il était possible d'appliquer maintenant une autre mesure importante, en plus de celles annoncées dans le discours du trône, d'un programme législatif de quatre ans qu'il a proposé à la population canadienne.

Une caractéristique essentielle de notre ligne de conduite, c'est d'encourager et d'aider les jeunes à poursuivre leur formation pour les préparer à trouver un emploi. Afin de donner suite à cet objectif, nous proposons que les allocations familiales soient versées à l'égard des enfants âgés de 16 et 17 ans qui suivent à plein temps des cours d'instruction ou de formation.

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** L'unique déclaration intéressante que vous avez faite.

**Le très hon. M. Pearson:** Cinq ans.

**Une voix:** Pourquoi ne l'avez-vous pas réalisée?

**L'hon. M. Gordon:** Il est rassurant de sentir un tel appui à l'égard d'une excellente initiative.

**Une voix:** Cette initiative nous appartient.

**L'hon. M. Gordon:** On verse actuellement un montant mensuel de \$6 dans le cas des enfants de moins de 10 ans; dans le cas de ceux qui ont de 10 à 15 ans, le versement est de \$8, vu que les enfants plus âgés coûtent plus cher à élever. En vue d'appliquer le même principe, on versera un montant mensuel de \$10 dans le cas des enfants âgés de 16 et 17 ans. Pour être admissibles à toucher ces versements, les enfants devront fréquenter régulièrement l'école ou l'université ou suivre un cours de formation technique.

Les modifications qu'il y a lieu d'apporter à la loi sur les allocations familiales seront présentées à la Chambre après le congé de Pâques. Il y aura lieu, en outre, de réviser les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu, afin de modifier les exemptions d'impôt accordées à l'égard des enfants admis au bénéfice des allocations familiales.

Nous estimons que le coût net de ces allocations, compte tenu de la répercussion que produiront sur nos revenus les déductions réduites en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, s'élèvera à environ 43 millions de dollars pour l'année pleine. Au cours de l'année financière 1964-1965 le coût net imputé au budget s'élèvera à environ 27 millions de dollars.

Les moins de vingt ans qui ont cherché de l'emploi ont eu à faire face à plus de difficultés que la plupart des adultes. Cette mesure est destinée à aider et à encourager les adolescents, en aussi grand nombre que possible, à poursuivre leur formation pendant deux ans de plus, de manière à les rendre plus aptes à remplir les genres d'emploi qui seront vraisemblablement disponibles.

Le gouvernement estime que les dépenses qu'impliquera ce programme constitueront un placement important permettant d'accroître la spécialisation et les aptitudes de nos effectifs ouvriers et d'améliorer ainsi la croissance et le développement de notre économie. C'est une mesure que nous pouvons nous permettre d'adopter cette année. Elle aidera les jeunes Canadiens à se préparer à des meilleurs emplois.

La proposition visant à permettre, dans le calcul de l'impôt sur le revenu, la déduction des frais de scolarité à l'égard d'une formation à temps partiel, aidera d'autres jeunes gens à réaliser le même objectif. Il en sera de même pour les prêts aux étudiants d'université, annoncés dans le discours du trône et expliqués par le premier ministre dans le discours qu'il a prononcé le jour réservé aux chefs de partis.

A mon avis, ces prêts aux étudiants d'université peuvent être fournis aisément et efficacement par les banques à charte, qui disposent de vastes facilités à travers tout le pays. Nous désirons obtenir la coopération non seulement des banques mais, à travers elles, des autorités universitaires, afin de nous assurer que tous les prêts seront consentis à des étudiants à plein temps qui sont aptes à obtenir un grade universitaire et qui ont besoin d'aide financière pour poursuivre leurs études. Le gouvernement est disposé à garantir ces prêts aux étudiants; il y a de bons précédents créés dans certaines autres lois canadiennes qui nous permettent d'aborder la mesure de cette façon. L'étudiant n'aurait aucun intérêt à payer durant ses années d'étude.

Nous allons étudier cette proposition lors de notre réunion avec les provinces, un peu plus tard ce mois-ci, de même qu'avec les banques et la Fondation des universités canadiennes. Ce que nous avons à l'esprit ne devrait gêner en aucune manière le bon fonctionnement des universités ni porter atteinte

à la juridiction des provinces à cet égard. Mais ce devrait être d'un secours réel aux jeunes gens prometteurs qui, pour la plupart, après avoir reçu leur diplôme, seront largement en mesure de rembourser une grande partie du coût de leur formation universitaire, grâce aux traitements plus élevés qu'ils toucheront.

La mesure la plus importante dont a été saisi le Parlement est celle qui permettra à tous les travailleurs du Canada, lorsque, éventuellement, ils prendront leur retraite, de jouir d'une plus grande mesure de sécurité et de dignité qu'il n'avait été possible jusqu'ici. Je désire préciser dans cet exposé budgétaire que le présent gouvernement et le Parlement actuel se préoccupent tous deux d'assurer aux jeunes Canadiens l'occasion d'acquérir la formation nécessaire afin de vivre et de travailler dans ce monde complexe et concurrentiel dans lequel ils sont sur le point de s'engager.

#### CONCLUSION

On estime que les divers changements que j'ai proposés porteront le déficit à 455 millions de dollars pour l'année qui vient, soit une augmentation d'environ 35 millions. Les dépenses budgétaires prévues s'établissent maintenant à 7,155 millions et les recettes, à environ 6,700 millions. Les changements prévus dans la Caisse de la sécurité de la vieillesse sont peu importants. En tout, il faudra emprunter environ 750 millions au cours de la prochaine année, compte tenu des soldes de caisse présentement favorables.

Le déficit prévu de 455 millions de dollars est bien inférieur—d'environ 33 1/3 p. 100—à celui des deux années précédentes. Cette diminution est attribuable à l'amélioration des prévisions dans le domaine de l'économie et de l'emploi. Toutefois, comme le maintien du niveau général des recettes et de l'emploi exige un appui constant, il n'est pas souhaitable de nous engager plus avant pour le moment.

**M. Horner (Acadia):** Rien pour les agriculteurs.

**L'hon. M. Gordon:** Ils n'ont donc pas d'enfants?

**M. Horner (Acadia):** Pour sûr qu'ils en ont.

**L'hon. M. Gordon:** A cet égard, il est à noter que les décaissements sous forme de prêts à l'habitation, au financement des exportations, au crédit agricole et à d'autres fins, aideront à maintenir et à améliorer la situation économique, sans accroître le déficit budgétaire.

Les conditions économiques et financières qui existent actuellement au Canada ne sont

pas propices à des changements spectaculaires. Toutefois, cela n'empêchera pas le Parlement d'être saisi d'importantes mesures législatives d'ordre financier. A la fin de la présente année, nous comptons présenter une mesure comportant la revision apportée chaque décennie à la loi sur les banques et qui sera rédigée à la lumière de l'étude approfondie effectuée par la Commission royale d'enquête sur les affaires de banque et les finances. Nous espérons reviser la partie de la loi portant sur les placements des compagnies d'assurance. Comme je l'ai déjà indiqué, nous pouvons prévoir que d'importantes mesures législatives tendant à améliorer la structure fiscale seront présentées l'an prochain et probablement aussi l'année suivante.

Le budget qui vous est présenté cette année est, je crois, celui qui répondra le mieux aux besoins de l'économie canadienne. Il maintient et renforce les mesures qui se sont révélées utiles l'année dernière. Il propose une diminution sensible du déficit budgétaire, tout en continuant à favoriser la croissance économique grâce à l'apport de l'État. Le 20 février, le premier ministre traçait le programme législatif du gouvernement pour la présente session selon un plan de travail méthodique et bien avisé. C'est là l'esprit de tout le programme du gouvernement. C'est aussi l'esprit du présent exposé budgétaire.

Je vais maintenant déposer, monsieur l'Orateur, toutes les résolutions budgétaires dont je proposerai l'adoption lorsque la Chambre siégera en comité des voies et moyens. Conformément à la procédure habituelle, ces résolutions renferment certaines propositions qui ne sont pas formulées de façon précise dans le présent exposé.

#### RÉSOLUTIONS

##### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la loi de l'impôt sur le revenu et de statuer, entre autres choses:

1. Que, pour l'année d'imposition 1964 et les années d'imposition subséquentes, les déductions autorisées sur le revenu à l'égard de certains frais d'instruction sont étendues aux frais d'instruction payés par un contribuable qui est élève, à plein temps ou non, à une institution d'enseignement au Canada

a) qui est une université, un collège ou autre institution d'enseignement où se donnent des cours au niveau post-secondaire,

b) qui est une école dirigée par ou au nom de Sa Majesté du droit du Canada, une province, une municipalité au Canada, ou un